

Communiqué aux médias

Crash de l'énergie éolienne dans le canton de Fribourg

Granges SO, le 2 juillet 2021

En l'espace de quatre jours, deux votes ont eu lieu dans le canton de Fribourg sur des projets éoliens. Les communes concernées par les projets de [Vuisternens](#), du [Gibloux](#) et de [La Sonnaz](#) ont clairement dit non à hauteur de 99% et 89%. L'énergie éolienne en Suisse a donc subi un sérieux revers. Pas moins de 5% des installations et des projets prévus en Suisse ont ainsi essuyé un refus en quelques jours. L'énergie éolienne ne joue plus qu'un rôle mineur dans la stratégie énergétique 2050. La révision en cours de la loi sur l'énergie doit tenir compte de ces nouvelles conditions-cadres.

Certains projets pourraient encore être partiellement réalisés car ils s'étalent en partie sur des communes qui ne se sont pas encore prononcées. Au vu des signaux clairs qui ont été donnés, il ne fait cependant guère de doute que les électeurs des communes voisines se montreront également critiques et que les projets devront affronter des vents contraires.

Le vote négatif de 89% de lundi soir est un verdict clair : 366 électeurs de la commune de Vuisternens-devant-Romont ont voté non à la création de zones d'énergie éolienne, seuls 44 y étaient favorables. A La Sonnaz, 99,2% de la population a rejeté le projet éolien touchant la commune (265 contre 2).

La population a rejeté les éoliennes largement en raison de la très grande proximité des habitations. La densité de la population dans le canton de Fribourg ne permet que des sites qui seraient construits jusqu'à 300m des habitations. Les turbines prévues atteindraient une hauteur de 230 mètres. Les émissions sonores, les projections d'ombres mobiles et les impacts visuels seraient massifs. Des milliers de riverains devraient compter avec une perte de valeur de leurs propriétés et une détérioration significative de leur qualité de vie. En outre, le paysage campagnard unique du canton de Fribourg et l'avifaune seraient touchés. La moitié des turbines est prévue au milieu de la forêt et la zone à défricher couvrirait plusieurs terrains de football.

Ce rejet démocratique a des implications pour la politique énergétique nationale. En Suisse, près de 40 projets de parcs éoliens sont prévus, une douzaine en Suisse alémanique et deux douzaines en Suisse romande. Avec l'échec de ces projets, pas moins de 5% des éoliennes prévues en Suisse passeraient à la trappe. Nuisible à l'environnement, l'énergie éolienne jouera un rôle mineur dans la Stratégie énergétique 2050. La production annuelle d'électricité de 4,3 TWh proposée par la Confédération en 2016 est hors d'atteinte. Actuellement, elle est légèrement supérieure à 0,1 TWh/a.

PLCH participera au processus parlementaire de révision de la loi sur l'énergie et demandera qu'aucune éolienne ne soit construite dans les forêts de Suisse afin de protéger la nature et le climat. En outre, il doit être précisé dans la loi sur l'énergie que les installations de production d'énergie renouvelable sont d'intérêt national seulement si elles produisent de l'énergie en ruban, peuvent être sollicitées de manière flexible ou produisent une énergie qui peut être stockée localement. Cela permettra de corriger [l'erreur de jugement du Tribunal fédéral dans l'affaire Ste-Croix VD](#). La loi sur l'énergie doit promouvoir les énergies renouvelables qui peuvent apporter une contribution réaliste et sûre à l'approvisionnement électrique de la Suisse. Il s'agit notamment de l'énergie hydroélectrique et de l'énergie solaire, qui présentent un grand potentiel.

Contact : Michel Fior, secrétaire général de PLCH, michel.fior@paysage-libre.ch, 079 898 11 55